

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

ANTHONY SERRERI

PESCADORE AIACCINU PAR CHOIX

P4



Photo ICN • EP

1,75€



LINGUA
MAESTRI & MAESTRACCI,
CARACTÉRISTIQUES
DES NOMS CORSES P12

OPINIONS P2
DETTI È FATTI P6
AGENDA P14
CARNETS DE BORD P15
ANNONCES LÉGALES P7



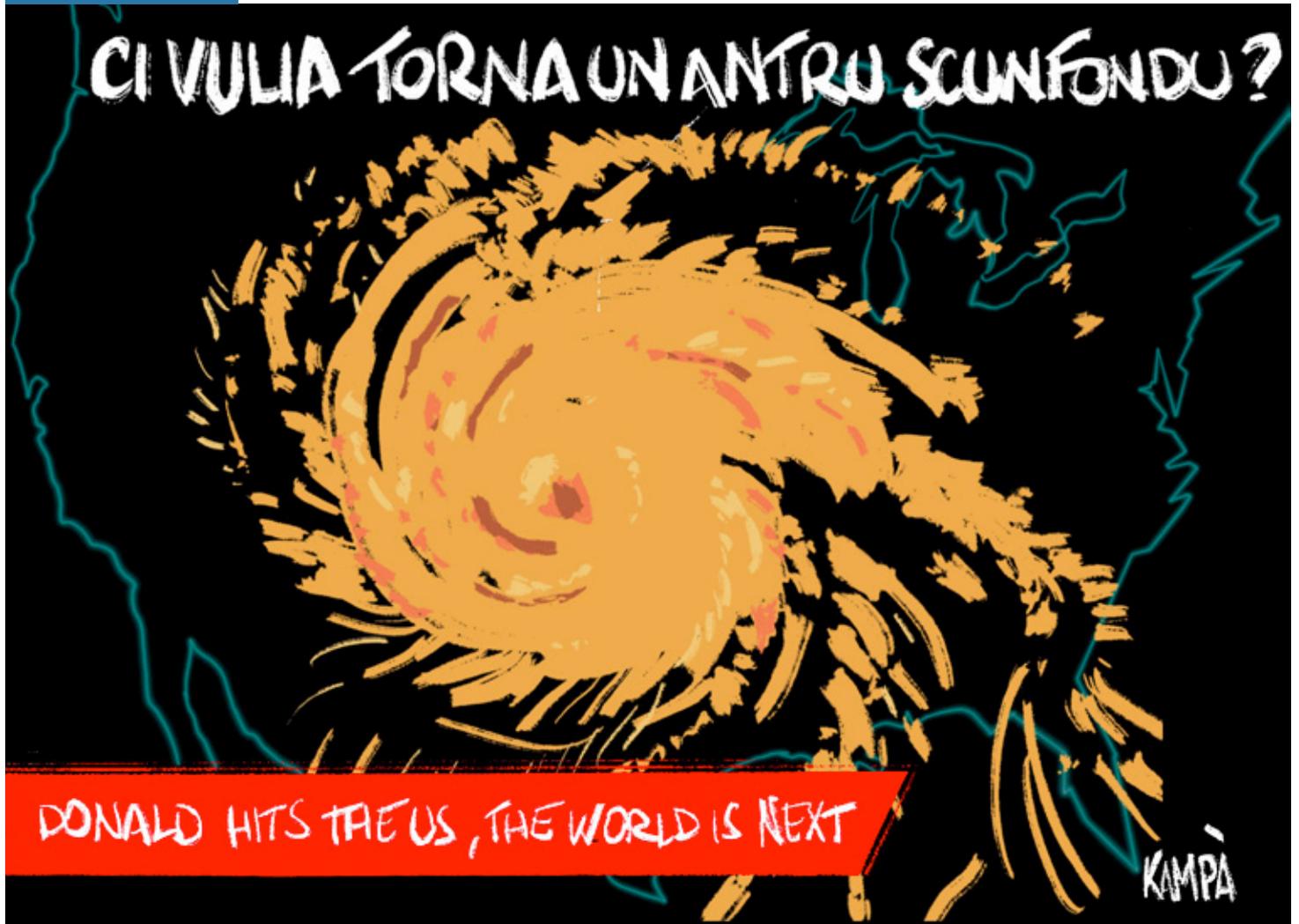
S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

HUMEUR

Une espèce en voie de développement

Il n'a pas neigé sur le Mont Fuji en octobre. Pas le moindre flocon sur la plus haute montagne de l'archipel japonais. Une particularité qui relève presque du détail en ce début d'automne mais qui est pourtant une première depuis le début des relevés en 1894. Selon les météorologues, le changement climatique est sans trop de doute responsable de ce retard. De l'autre côté du globe, près de Valence, des torrents d'eau sont descendus du ciel, causant les inondations les plus importantes et les plus meurtrières de l'histoire contemporaine de l'Espagne, avec plus de 200 personnes qui ont trouvé la mort dans la nuit du 29 au 30 octobre. La péninsule ibérique est en outre toujours touchée par ces fortes pluies méditerranéennes qui atteignent cette fois la région de Barcelone. Des épisodes de plus en plus fréquents qui devraient encore s'aggraver dans les prochaines années. Au Sénégal, depuis mi-octobre, c'est une partie de l'Est du pays qui est recouverte par les eaux du fait d'une crue exceptionnelle du fleuve Sénégal qui a causé l'exode de plus de 56 000 personnes. Ce ne sont là que quelques exemples parmi tant d'autres de catastrophes naturelles qui se multiplient et s'intensifient à une vitesse alarmante. De quoi convaincre les derniers réfractaires que le changement climatique est déjà bien à l'œuvre? Que nenni! Ces climatosceptiques qu'on pensait contraints de se rendre à l'évidence semblent au contraire se multiplier. En atteste une récente étude de l'ONG Parlons Climat. Depuis que le réseau social Twitter a été racheté par le milliardaire Elon Musk, les comptes de cette espèce en voie de développement se font d'ailleurs légion et accusent régulièrement le HAARP, ce programme de recherche américain qui étudie les perturbations de l'ionosphère, d'être à l'origine d'à peu près tout. Et la réélection de Donald Trump, qui n'a eu de cesse de contester ce changement climatique, ne devrait faire que renforcer cette tendance. C'est dans ce contexte que le 11 novembre prochain la COP 29 s'ouvrira à Bakou en Azerbaïdjan. Une réunion qui fait un peu figure de dernière chance et qui a pourtant peu de chances d'aboutir à quelque chose de concret. ■ *Manon PERELLI*

KAMPÀ



S O M M A I R E À LA UNE

INCONTRU

ATHONY SERRERI

PESCADORE AIACCINU PAR CHOIX

P4

OPINIONS

DETTI È FATTI

LINGUA LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P6

P12

P14

P15

P7



ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47

jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97

icn-abonnement@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Habemus papam ?

Avuciata corri dipoi parecchi ghjorni oramai: u Papa Francescu pudaria vena in Aiacciu u 14 è u 15 di dicembri. Assistaria à un cullocchju nant'à a rilighjosità populari in u Mediterraniu, à l'iniziativa di u vescu di Corsica è cardinali François Bustillo, à fiancu à parecchi veschi è cardinali. Si parla dighjà di un'accolta fatta da u Presidenti di a Republica, Emmanuel Macron, o ancu d'una messa cù millai di parsoni à u Casone. Un evenimentu storicu pà a nostra isula, à tal puntu chì, ancu s'è issa visita ùn hè mancu stata ufficializata, l'alberghi aiaccini sò dighjà tutti cumpletta pà quilla dumenicata. Da chì fà piglià cuscenza di l'attesa tamanta chì trapassa i cunfini isulani o puru francesi. Torna una volta, s'ellu ci voli à aduprà u cundizionali, a Ghjesgia di Corsica travagliaria cù l'autorità dipoi un mumentu nant'à l'organizzazioni di st'evenimentu. Ci voli à dì chì, in tarmini di lugistica, riceva un Papa in eserciziu ùn rapresenta micca nulla, ùn fussi cà à u nivellu di a securità. Basta à rammintassi u spiazzamentu di Francescu in Marseglia di sittembri 2023. S'ella si faci, c'hè da scumetta chì a cità d'Aiacciu sarà cumpletta chjosa durante dui ghjorni da tuttu u restu di l'isula è a vita di i so abitanti cumpletta-menti disturbata. Sicondu certi fonti, si senti dinò chì issa vinuta pussibili di u Papa in Corsica ùn faria tantu piacè à Emmanuel Macron. U Presidenti di a Republica avaria fattu tuttu pà convincialu di vena in Parighji una settimana nanzi à i dati annunziati pà Aiacciu, à l'occasioni di a riapertura à u publicu è à u cultu di a catedrali di Notre Dame. Francescu avaria ricusatu è fattu a scelta d'una tarra di più vicin'à u Vaticanu. Da chì fà nascia parecchi tinsioni da u latu di l'Elysée, chì vulia marcà u colpu di a più bella manera pà una stonda parighjina ch'ella hà dicesu d'impatrunisciasì. Pà vultà à a Corsica, issa ghjunta aspittata deci ghjorni nanzi à Natali pudaria mandà un segnu di paci è di fratillanza, ma dinò un missaghju carcu à universalità. Da chì empia torna i ghjesgi corsi tuttu l'annu è micca solu pà calchì evenimentu ? ■

Santu CASANOVA

ANTHONY SERRERI

LE CHOIX D'ÊTRE PESCADORE AIACCINU

Derrière l'imagerie de carte postale des felouques et pointus amarrés dans les ports de pêche corses, il y a le déclin d'une profession artisanale en difficulté, souvent confrontée à des normes et dispositifs financiers peu en adéquation avec ses réalités. Bateaux et pêcheurs vieillissent et rares sont ceux qui veulent prendre la relève. À Ajaccio, Anthony Serreri est de ceux qui, malgré les aléas, ont voulu reprendre l'activité familiale.

Photos ICN • EP

Sur le quai du port Tino Rossi, à Ajaccio, difficile de passer à côté de l'emplacement de la *Josiane III*. Son bac à filets est le seul à être orné d'une fresque représentant coraux, poissons et autres espèces de la faune et de la flore marines, réalisée par des enfants voilà quelques années. Une idée de Michel Serreri, l'ancien patron-pêcheur de la *Josiane III* qui, explique son fils Anthony, a toujours aimé transmettre, partager et mettre en avant le fait que les pêcheurs d'Ajaccio participent de plus d'une manière à la vie de la cité. Depuis, Michel, après près de cinquante ans d'exercice, a cessé l'activité de pêche professionnelle, sans pour autant renoncer à ce qui lui tenait à cœur. «*La plupart du temps, vous le trouverez sur le port, en train de tresser des nasses, parce que c'est important de garder des savoir-faire; il anime d'ailleurs un atelier de tressage, avec l'Office de tourisme, précise Anthony. Et il a créé une association, I Pescadori aiaccini, pour faire vivre le port de pêche et ses traditions.*»

L'association organise des événements festifs comme le bal des pêcheurs mais aussi des actions axées sur l'environnement tels que le nettoyage du port réalisé il y a près d'un an grâce à la mobilisation de bénévoles.

Il y a peu, Anthony a repris le bateau de son père et fait partie des rares pêcheurs nouvellement installés. Une relève qui allait de soi. «*La pêche, je suis né dedans et j'y ai baigné. Mon père était pêcheur, mon grand père l'était, son frère et les fils de celui-ci aussi...*» Il ne cache pas que pourtant, lorsqu'il était beaucoup plus jeune et a commencé à accompagner son père à la pêche, il a un temps souffert du mal du mer, mais il est la preuve qu'on peut en guérir. Dans son cas, l'amour de la mer a été le remède radical. C'est donc assez logiquement qu'il est allé se former au lycée maritime de Bastia où il a obtenu son brevet de Capitaine 200, titre de navigation professionnelle qui permet de naviguer en tant que chef de bord

sur des bateaux de taille moyenne, d'une longueur inférieure à 24 mètres, jusqu'à une distance limitée à 20 milles (environ 37 kilomètres) des côtes. Cependant, dans un premier temps, comme le font l'immense majorité des jeunes ayant obtenu ce brevet, il s'est orienté vers la marine marchande. «*J'ai beaucoup travaillé dans les promenades en mer. Puis, lorsque mon père a décidé d'arrêter définitivement, j'ai choisi de reprendre son bateau, son matériel et de me mettre à mon compte. Ayant atteint les 40 ans, je n'avais pas droit à l'aide à la première installation, et l'âge du bateau n'allait pas non plus. Par contre, comme j'étais alors demandeur d'emploi, Pôle emploi m'a orienté vers le BGE* qui m'a aidé à faire un business plan. Au début, je m'étonnais d'avoir besoin d'un business plan: je ne voulais pas racheter Google, moi, je voulais juste reprendre un bateau de pêche et son matériel! Mais ça m'a permis d'obtenir de Corse Active pour l'initiative un prêt à taux zéro.*»

Le voilà donc patron-pêcheur. Ce qui signifie souvent que l'équipage se réduit au capitaine, ce qui est son cas. «*Aujourd'hui, on est souvent seul, parce qu'on ne peut plus se permettre d'embaucher un marin. Alors qu'à une époque, un seul bateau faisait vivre trois ou quatre familles.*»

Pratiquant une pêche côtière durable et responsable, (les pêcheurs des prud'homies de Corse se sont d'ailleurs engagés à préserver la ressource marine avant même qu'on ne parle de «pêche durable et responsable») Anthony ne compte que sur lui-même. Or, son travail ne consiste pas seulement à caler et relever des filets et à entretenir son outil de travail, ce qui déjà suffit à occuper une journée. Il y a d'autres obligations à remplir. «*On doit par exemple remplir des fiches de pêche, noter toutes les prises, en fonction des différentes espèces, noter aussi les espèces remises à la mer, ou encore la zone de pêche et le matériel utilisé: nasses ou filets, en précisant quel*

«Aujourd'hui, on est souvent seul, parce qu'on ne peut plus se permettre d'embaucher un marin. Alors qu'à une époque, un seul bateau faisait vivre trois ou quatre familles.»



«Pour moi, sans dénigrer d'autres métiers, je n'en voudrais pas d'autre que celui-là.»

type de filet. On nous demande beaucoup de choses et parfois, c'est assez difficile, d'autant qu'administrativement, les règles changent beaucoup. On n'en exige pas autant aux particuliers qui ont des gros bateaux de loisir et peuvent prendre ce qu'ils veulent, quand et comme ils veulent. » Il n'a fort heureusement pas à se préoccuper, en plus, de la commercialisation. « Une vendeuse du marché d'Ajaccio, M^{me} Sandolo, me prend toute ma pêche, aussi bien la soupe que ce qu'on appelle le beau poisson, comme le denti, le pagre ou le corb. » Tout récemment, Anthony a suivi avec attention les débats à l'Assemblée de Corse et tout particulièrement l'adoption unanime d'un plan de soutien et de développement de la pêche en Corse (voir ICN 7054). « Le lendemain, si on écoutait les commentaires de certains, on aurait pu croire que tous les pêcheurs avaient gagné le gros lot ! C'est un petit pas. On parle d'un million d'euros sur cinq ans, donc 200 000 euros par an et pour financer différentes actions. Mais cette discussion sur la pêche à l'Assemblée est quand même une avancée », estime-t-il en reconnaissant volontiers que certaines des mesures avancées vont dans le bon sens, comme l'aide aux pêcheurs des lagunes pour lutter contre l'invasion du crabe bleu ou les aides à l'investissement dans des équipements visant à améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des pêcheurs. Le plan comprend aussi un volet axé sur

la formation et la promotion du métier auprès des jeunes et prévoit la possibilité de mettre en place et financer des stages sur les bateaux de pêche professionnelle avant l'entrée au lycée maritime. Actuellement, pour devenir capitaine de pêche, il est nécessaire d'opter pour un module supplémentaire, le module pêche, avec 32 heures de cours. Auparavant, pour l'obtention du brevet Capitaine 200, on aura effectué six mois de navigation, mais pas forcément à bord d'un bateau de pêche. « Il faudrait peut-être organiser un apprentissage ou des formations en alternance pour mieux se préparer à la réalité du métier de pêcheur » estime Anthony qui a eu la chance de commencer à apprendre en famille. Cela dit, la question de la relève familiale et encore moins celle de la préparer ne se pose pas pour lui ; sa fille est encore bien trop petite pour envisager ou non de rejoindre une profession où les femmes ne représentaient en 2019 que 1,4 % des marins pêcheurs. « Et puis je crois que chaque enfant doit choisir sa voie. Pour moi, sans dénigrer d'autres métiers, je n'en voudrais pas d'autre que celui-là, c'est un métier de passion et je ne regretterai jamais de l'avoir choisi. C'est compliqué, surtout pour les jeunes, mais pas infaisable. » ■ Elisabeth MILELLIRI

**Le BGE est un réseau national d'associations d'appui à la création d'entreprise, fondé en 1979 sous le nom initial de « boutiques de gestion », qui accompagne les porteurs de projet et les entrepreneurs aux différents stades de leur création d'entreprise.*

REPÈRES

Essentiellement artisanale, la pêche professionnelle en Corse est pratiquée sur tout le littoral de l'île, sur une bande côtière étendue de 1043 kilomètres et comprise entre 0 et 12 milles nautiques ; à 80 %, elle s'exerce entre 0 et 3 milles pour des profondeurs variant de 0 à 600 mètres. La flotte insulaire est passée de 800 navires dans les années soixante, à 320 navires au début des années quatre-vingt et comptait 200 unités en 2012, un quart des navires ayant été renouvelés ou modernisés et la moyenne d'âge des bateaux étant d'environ trente ans. Actuellement, il n'y a plus que 156 licences sur tout le territoire, les entreprises sont artisanales, essentiellement constituées d'un seul salarié (deux au maximum) ou auto déclaré en artisan indépendant pour un effectif global d'environ 200 emplois directs, soit 156 patrons et une petite quarantaine de marins. La moyenne d'âge est de 50 ans. ■



Photo Mamon Perelli

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les îles unissent leurs forces

Onze ans après sa création, Energ'Isule est plus que jamais d'actualité. L'édition 2024 de cet événement organisé par l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) et dédié à la transition écologique des îles, se tenait les 30 et 31 octobre 2024 au Palais des Congrès d'Ajaccio autour d'un thème capital : « *Atténuation et adaptation au changement climatique dans les zones non interconnectées (ZNI)* ». « *Cette lutte contre le réchauffement climatique ne peut s'envisager qu'autour de deux piliers : la réduction des gaz à effet de serre, et donc la sortie des énergies fossiles, et l'adaptation de nos territoires, a posé Julien Paolini, le président de l'AUE lors de l'ouverture du congrès. S'adapter, c'est anticiper les menaces, les risques et les dangers qui pèsent sur nous aujourd'hui, c'est rendre nos territoires plus résilients et plus résistants, et plus autonomes.* ». Une adaptation dont les écosystèmes insulaires, forts de leur singularité, ont su faire preuve selon le président de l'AUE qui a souligné qu'ils peuvent faire figure « *de véritables laboratoires, propices à l'expérimentation sociale, à l'innovation scientifique et à l'audace politique* ». Afin de tirer parti de ces actions, Energ'Isule vient chaque année offrir un espace de partage et de collaboration unique aux principaux acteurs du monde institutionnel, économique, universitaire, associatif des îles, ainsi qu'à des experts reconnus au plan national et européen. Durant deux jours, plusieurs tables rondes se sont ainsi succédées afin d'échanger sur les meilleures pratiques et innovations technologiques pour construire un avenir plus durable. Des intervenants venus de la Guadeloupe et de la Martinique ont également pu témoigner de leur expérience de transition énergétique. « *L'autonomie énergétique est plus qu'une nécessité technique, c'est une question de résilience et de prospérité pour nos territoires*, a ainsi martelé Sylvie Vanoukia, présidente de la commission énergie de Guadeloupe. *En Guadeloupe, nous avons déjà réussi à faire de grands pas. Aujourd'hui, plus de 35 % de notre mix électrique provient de sources renouvelables locales. Mais nous ne pouvons nous en satisfaire car nous mesurons notre dépendance. Comme la Corse, nous avons déjà construit notre feuille de route pour aller vers plus de souveraineté énergétique, en nous appuyant sur des énergies fortes et locales par le biais d'une transition résiliente, éthique et juste.* » ■ MP

BUDGET 2025

Craintes pour les emplois de l'économie sociale et solidaire

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes), qui représente 220 000 entreprises et établissements et quelque 2,4 millions de salarié, s'alarme des conséquences du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale sur l'économie sociale et solidaire (ESS). L'impact cumulé des coupes budgétaires pour l'ESS est estimé à 8,26 milliards d'euros, « *ce qui aura des répercussions directes sur l'emploi et les services de proximité* » a fait savoir l'Udes selon laquelle ces mesures budgétaires pourraient menacer jusqu'à 186 000 emplois (aides à domicile, animateurs périscolaires, éducateurs spécialisés...), en France. L'UDES a calculé les conséquences sur l'emploi que les coupes annoncées pourraient avoir dans chaque région, en tenant compte du nombre d'emplois dans l'ESS de chacune d'entre elles par rapport au total d'emplois dans l'ESS au niveau national. En Corse, le *Panorama de l'économie sociale et solidaire* publié en 2021 par l'observatoire économique régional Corsistat faisait état de 1018 établissements, majoritairement des structures associatives, employant 8 020 personnes, dont 70 % des femmes. L'ESS représentait 11 % de l'ensemble des emplois du secteur privé dans la région et 7,7 % du total des effectifs salariés de l'île, un des plus faibles taux nationaux avec l'Île-de-France (702 %). Selon l'Udes, 500 emplois y seraient menacés par les mesures prévues. ■ AN

SOCIAL

Incitation à privilégier le commerce de proximité à Bastia

Afin de promouvoir les commerces des quartiers, la Communauté d'agglomération de Bastia (Cab) a mis en place le dispositif de chèques avantage « Quartieri » à destination des quartiers sud de Bastia (Lupinu, Montesoru et Paese Novu). Ainsi, du 12 au 15 novembre 2024, 2 500 chèques d'une valeur de 20 euros seront proposés à la vente au prix de 10 euros (soit 50 % de réduction) à la Maison des quartiers sud. Ils pourront ensuite être utilisés comme moyen de paiement auprès des commerçants partenaires situés dans périmètre des Quartiers sud de Bastia, et ce jusqu'au 15 mai 2025. Passée cette date, les chèques non utilisés seront définitivement perdus. L'opération sera ouverte à toute personne majeure, avec un plafond de dix chèques par personne. De l'épicerie à l'optique en passant par l'alimentation et les loisirs et services, près de cinquante commerces participent à l'opération, organisée en lien avec la CCI de Corse, la Fédération des unions de commerçants et artisans du grand Bastia, l'Union des commerçants des quartiers sud et la Ville de Bastia. ■ AN

CREATION SOCIETE

N° 01



Etude de Maîtres

**François GRIMALDI
et Sylvie MICHELI**

Notaires Associés

À Prunelli-Di-Fiumorbo

(Haute-Corse), Z.I de Migliacciaro.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle « François GRIMALDI Sylvie MICHELI », à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (Haute-Corse), Z.I de Migliacciaro, le 24/10/2024, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

Dénomination : BAGHJONE.
Siège social : Aléria [20270], Chez Monsieur Nicolas PICHOT, Bajone.

Durée : 99 ans
Capital social : Mille Euros (1000,00 Eur).
Cession de part : Librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Madame Marie PICHOT épouse SANTONI demeurant Lieu-dit Cutaghjolu, 20240 Ghisonaccia.
RCS : Bastia.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Date : 29/10/2024

Dénomination sociale :

JV MANAGEMENT

Siège social : Résidence Le Panorama, Bât. D1, Aspretto, 20000 Ajaccio

Forme : SAS

Capital social : 1000€

Objet social : Mandat de gestion externalisé, management externalisé, marketing externalisé.

Durée : 99 ans.

Président : Mme Justine CARMIN, Résidence Le Panorama, Bât. D1, Aspretto, 20000 Ajaccio.

Cession d'actions : Libre.

N° 03

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

CORSICALOCAZA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Pozzo

20129 Bastelicaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 28/10/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CORSICALOCAZA
Siège : Lieu-dit Pozzo, 20129 Bastelicaccia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Locations de matériels de périculture et location de matériels d'événementiels

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Sophie DA SILVA MARTINS, demeurant Lieu-dit Pozzo, 20129 Bastelicaccia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22/10/2024, il a été constitué une EURL dénommée :

M CONCEPT

Objet social : Pose, vente, négoce de menuiserie (en bois, alu ou PVC), pergola
Siège social : 64, Hameau de Guaitella - 20200 Ville-Di-Pietrabugno

Capital : 1500 euros

Gérance : Mostapha BENAGHAZI demeurant 64, Hameau de Guaitella - 20200 Ville-Di-Pietrabugno

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 05

AJACCIO EXPERTISE COMPTABLE

71, Cours Napoléon - 20090 Ajaccio

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ANJÉ
FORME : Société à Responsabilité Limitée

CAPITAL : 20000 euros
SIEGE SOCIAL : Chemin de la Fontaine, Villanova Village, Villanova

OBJET : Activités de restauration à consommer sur place, tous types de restauration rapide, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, la vente de plats à emporter, la vente de boissons

DUREE : 99 années
GERANCE : Etienne SCALA, demeurant Chemin de la Fontaine, Villanova Village, 20167 Villanova

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 06

OÏKOS

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Lieu-dit Saint-Jean de Pisciatello

20117 Eccica-Suarella

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11 octobre 2023 à Ajaccio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : OÏKOS

Siège social : Lieu-dit Saint-Jean de Pisciatello, 20117 Eccica-Suarella

Objet social : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, la gestion par voie de location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur DIANI Pascal, demeurant Lieu-dit Saint-Jean de Pisciatello, 20117 Eccica-Suarella.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

Agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

SCI A TORRA DI COGGIA

FORME : Société Civile Immobilière
SIEGE SOCIAL : Parc Berthault, Résidence Les CACTUS A, 20000 Ajaccio

OBJET : La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la vente, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux empruntés, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement.

Et la mise à disposition gratuite à un ou plusieurs des associés des desdits immeubles sociaux quel qu'en soit l'usage.

Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptible d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années

CAPITAL : Cent euros

GERANCE : Mr FENECH François, Marie, demeurant 2, rue Gabriel PERI, Résidence le Sacré Cœur, 20000 Ajaccio

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 Octobre 2024, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale :

L'INSTANT SUSHI AJACCIO

Durée : 99 ans

Siège social : Boulevard Louis CAMPI, Les Jardins de Bodiccione, Bât.A, 20090 Ajaccio

Capital social : 6000€

Objet : L'activité de fabrication et de vente de sushis, à consommer sur place ou à emporter.

L'activité de restauration, traditionnelle ou rapide, sous toutes les formes et toutes activités annexes.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Le premier président est la SAS « L'INSTANT SUSHI » au capital de 1000€, domiciliée Espace Santa Lina, Lieu-dit Scudio, route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO (Corse du Sud), immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro siren 889 162 020.

Directeur Général : Mr DESWARTE Théo, Fabrice, Laurent, né le 22/08/2001 à Ajaccio et demeurant 29, rue Colonel Colonna d'Ornano, Immeuble Mon Réve, Bât.A, 20000 Ajaccio.

La durée de ses fonctions est liée à la durée des fonctions du Président.

En cas de changement de Président, ce dernier procédera à la nomination d'un nouveau directeur général.

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

*** Décisions réservées à l'assemblée des actionnaires**

L'assemblée des actionnaires est seul compétente pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- dissolution et liquidation de la société ;
- augmentation et réduction du capital ;
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;
- agrément des cessions d'actions [lorsque la clause s'applique] ;
- exclusion d'un actionnaire.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Les actions de la société ne pourront être cédées à des tiers à la société, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

CS GROUP

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : Les Moulins Blancs
Bâtiment B, Rue Nicolas Peraldi
20090 Ajaccio**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 28 octobre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : CS GROUP
Siège social : Les Moulins Blancs, Bâtiment B, Rue Nicolas Peraldi, 20090 Ajaccio

Objet social : La gestion d'un portefeuille de titres et plus généralement : L'acquisition, la vente, et la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, participations dans toutes sociétés agricoles, civiles ou commerciales.

L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Pedro CRUZ SANTOS demeurant Les Moulins Blancs, Bâtiment B, Rue Nicolas Peraldi, 20090 Ajaccio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.



ICN

Déposez votre Annonce
Disponible 24/7
sur notre site : www.icn.corsica
Rubrique annonces légales

N° 10

Calvi Résidence

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Mozzello
Route d'Ajaccio, 20260 Calvi**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CALVI du 25 septembre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : Calvi Résidence
Siège : Lieu-dit Mozzello, Route d'Ajaccio, 20260 Calvi
Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros
Objet : Résidence de tourisme
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : PC HOLDING, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 525.000 euros, dont le siège social est Lieu-dit Mozzello, route d'Ajaccio, 20260 Calvi, immatriculée au RCS sous le numéro 984 522 086, représentée par Philippe CECCALDI, en qualité de Président.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

NOSTRA

Société Civile Immobilière

Au capital de 500 euros

Siège social : Route des Sanguinaires
Hôtel Palm Beach, 20000 Ajaccio**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous signature privée à Ajaccio du 30/10/2024, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : NOSTRA

Siège social : Route des Sanguinaires, Hôtel Palm Beach, 20000 Ajaccio
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Alexandra, Colomba FER-RANDINI, née ALFONSI, demeurant 2, rue Major Lambroschini, 20000 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social pour toutes autres cessions.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 12



FIDUCIAL SOFIRAL

AVOCATS

20, rue Dou Rigau, 84000 Avignon

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28/10/2024, il a été constituée une SAS dénommée :

JMJBC SPORTS

Siège social : 1, Route du Village, Lieu-dit Saint-Pancrace, 20600 Furiani
Capital : 1000 €

Objet social : La prise de participation dans toutes sociétés Françaises ou étrangères, quelles que soient leur objet social et leurs activités ; La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, absorption ou fusion ; La gestion de son propre patrimoine, tant mobilier qu'immobilier et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toutes personne physique ou morale ; La mise en place de la politique stratégique et des orientations fondamentales des sociétés filiales, la participation à la détermination de la politique d'exploitation et de développement des sociétés filiales ; L'accomplissement de prestations de services en matière administrative, informatique, commerciale, de formation, de direction, d'études et plus généralement de tous types de prestations de services ayant un lien direct ou indirect avec les sociétés du groupe ; L'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ; La mise à disposition, la location, la concession de tous types de brevets, droits et marques liés à l'activité des sociétés du groupe ; L'exercice de mandats sociaux.

Président : M TOSI Jean-Marie demeurant Villa les Orangers, 1, Allée de Bougainvilliers, Lieu-dit Licciola, 20200 San-Martino-Di-Lota élu pour une durée illimitée.

.../...

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 15/10/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CS CONSTRUCTION
Siège : Rue Paul Colonna, Immeuble le Louisiane, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Rcs

Capital : 1000 euros

Objet : Tous travaux de maçonnerie de couverture de charpente et carrelage
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Monsieur Torrachi Frederic Hubert demeurant 1, Rue Etienne Conti, 20000 Ajaccio

Directeur Général : Monsieur Celio Roberto Ribeiro da Silva demeurant Résidence Binda, Bât A, 20090 Ajaccio.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 14

**DU 20-22 RUE ALEXANDRE
PRACHAY LQG**

SCI au capital de 152,45 €

Siège social : 4, rue Soulanche

19260 Treignac

432 419 596 RCS de Brive

Par AGE du 01/11/2024, il a été décidé de transférer le siège social au Lieu-dit Chigliacci, 20221 SANT ANDREA DI COTONE, à compter du 01/11/2024.

Gérance : Lorenzo QUIROGA-GALDO Lieu-dit Chigliacci, 20221 SANT ANDREA DI COTONE. Radiation au RCS de BRIVE et immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 15

OTTAVY PEINTURE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Pont de Moraschi

20136 Bocognano

830 298 543 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 28 octobre 2024, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social Pont de MORASCHI, 20136 BOCOgnANO au Les Hameaux du Soleil, 20166 GROSSETO-PRUGNA à compter du 28/10/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

**SCI DU 60 RUE DOREE**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524,49€

Siège social à : Résidence Barbicaja
1B, Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio

SIREN 341 760 943 R.C.S Ajaccio

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès verbal d'assemblée générale en date du 25/10/2024, il a été constaté le transfert du siège social à PARIS 17ème [17017], 9, rue de l'Arc de Triomphe rétroactivement à compter du 30/09/2024. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Radiation au RCS d'AJACCIO et immatriculation au RCS de PARIS.

Pour avis, le Notaire.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 17

**ENERGIE & IMMOBILIER
ASSOCIES**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 45.000 euros

Porté à 1.395.000 eurosSiège social : Lieu-dit Suaglione
Moriani-Plage

20230 Santa-Lucia-Di-Moriani

525 336 244 RCS Bastia

Par décision du 30 octobre 2024, l'Associée Unique a décidé une augmentation du capital social de 1.350.000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Capital social : 45.000 euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 1.395.000 euros

Pour avis, La Gérance.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 18

**TotalEnergies
Marketing Corse**

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n°662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE CONVENTION
DE LOCATION-GERANCE****INSERTION UNIQUE**

Par acte sous seing privé en date du 15 mars 2024, la convention de location-gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station-service TotalEnergies située à MACINAGGIO - Route de Rogliano - 20248, consentie par TotalEnergies Marketing Corse, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence « Le Desk » - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à SAS MANIJOFRE immatriculé au RCS de Bastia sous le n°348 579 582, a pris effet le 1er janvier 2024 et pour une durée de trois ans.

N° 19

TotalEnergies Marketing Corse

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n°662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

AVIS DE CONVENTION DE LOCATION-GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 29 Février 2024, la convention de location-gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station-service TotalEnergies "BALAGNE" situé à CALVI 20260 - Avenue Christophe Colomb, consentie par TotalEnergies Marketing Corse, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°662 054 188, à la Société d'Exploitation de Relais de Balagne, SARL immatriculée au RCS de Bastia sous le n°348 703 539, prendra effet le 01 Janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

N° 20

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à BASTIA du 28/10/2023.

Par la SARL ARENA BAR, Sise à Bastia 20200, 9, Bd Général de Gaulle.

À la SAS FARELYA, sise à Bastia 20200, rue du Juge Falcone, d'un fonds de commerce de brasserie à l'enseigne BRASSERIE DE LA PLACE sis et exploité à Bastia, 3, Bd Général de Gaulle pour une durée de 1 an à compter du 01/11/2023 a pris fin par résiliation amiable le 09/10/2024.

Pour avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 21

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2024, l'assemblée générale de la SAS « SOCIETE ENTRETIEN ET TRAVAUX », au capital de 15000€, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 438 839 318, dont le siège social est situé Zone Industrielle de Baléone, n° 33, Lotissement Pan-chetta, 20167 Sarrola-Carcopino, a décidé de ne pas renouveler les mandats du cabinet «AUDIT & CONSEIL BALAGNE» en sa qualité de commissaire aux comptes titulaire et celui de Mme CASANOVA Marie-Josée en sa qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis, Le Président.

N° 22

LE NAUTIC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Quai Landry

20260 Calvi

921 928 206 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 01 novembre 2024, il résulte que :

- Marie-Laurent GUERINI, demeurant Chemin Saint-Antoine, 20260 Calvi a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur André GUE-RINI, décédé.

Pour avis, Le Président.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 23



RELAIS BENISTA CARBURANTS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Ldt Benista

Pisciatello - 20117 Cauro

417 541 240 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 24 octobre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 31 octobre 2024. Ils ont nommé Madame Michèle OT-TAVI, demeurant Tricolacci, 20119 Bastelica, en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au Tricolacci - 20119 Bastelica. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 24

AVIS

Suite à l'AGE du 30/09/2024 de la société « LA JARDINERIE MUNIER », Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 10.000,00 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 421 461 732 dont le siège social est sis lieu-dit Cenarchese - RN.197 - 20260 Lumio (Haute-Corse), et après lecture du rapport du liquidateur, Madame Evelyne MUNIER, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 25

AVIS

L'assemblée générale extraordinaire du 31 Octobre 2024 de la SARL BIGUGLIA AUTO OCCASION au capital de 7622,45 euros dont le siège social est sis Lieu-dit Ceppe - Rn 193 à BIGUGLIA [20620] et immatriculée au RCS BASTIA sous le 400 817 532, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 31 Octobre 2024, nommé en qualité de liquidateur Madame Marie-Dominique BAGNANINCHI épouse DEMASI demeurant Lieu-dit Paluro à BIGUGLIA [20620] et fixé le siège de la liquidation Lieu-dit Paluro à BIGUGLIA [20620].

Pour avis au RCS Bastia.

N° 26

AVIS

Par assemblée du 25 octobre 2024, les associés de la société A.R.COM., SARL au capital de 7622,45 euros, dont le siège est à BIGUGLIA [20620], Casatorra [431 964 378 RCS Bastia], ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Jocelyne FORNELLI demeurant Casatorra, 20620 BIGUGLIA a été nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à Casatorra, 20620 BIGUGLIA. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

N° 27

AMPERA

Société Par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route des Petrelles

Lieu-dit Paluro

20620 Biguglia (Corse)

894 560 259 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2024, l'assemblée a :

- décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 21 octobre 2024 suivi de sa mise en liquidation.

- désigné en qualité de liquidateur : DANIEL NIEDDU, demeurant à BIGUGLIA (Corse), 801, route de Petrelle, Lieu-dit Paluro,

- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BIGUGLIA (Corse), Route des Petrelles, Lieu-dit Paluro, Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 28

CORSE-ECO-COMBUSTIBLES

Société par Actions Simplifiée

En liquidation au capital de 5000 euros

Siège social : RN 193

C/O DELTA BOIS CASINCA

20620 Biguglia

Siège de liquidation : RN 193

C/O DELTA BOIS CASINCA

20620 Biguglia

894 188 689 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2024, RN 193, C/O DELTA BOIS CASINCA, 20620, l'Assemblée Générale a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Nicolo ISONI, demeurant route de Benciugnu, 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 29

AVIS

Suite à l'AGE du 30/09/2024, les actionnaires de la « SAS LA JARDINERIE MUNIER », Société par Action Simplifiée au capital de 10.000,00 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 421 461 732 dont le siège social est sis lieu-dit Cenarchese - RN.197 - 20260 Lumio (Haute-Corse) ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Evelyne MUNIER, Présidente a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 30

CORSE-ECO-COMBUSTIBLES

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 5000 euros

Siège social : RN 193

C/O DELTA BOIS CASINCA

20620 Biguglia

Siège de liquidation : RN 193

C/O DELTA BOIS CASINCA

20620 Biguglia

894 188 689 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Nicolo ISONI, demeurant Route de Benciugnu, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé RN 193, C/O DELTA BOIS CASINCA, 20620 BIGUGLIA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 31

CENTRE EURO-MEDITERRANEEN DE PREVENTION INCENDIE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 1500 euros

Siège social :

9, Résidence Bois des Anglais

Chemin du Bois des Anglais

20000 Ajaccio

Siège de liquidation :

9, Résidence Bois des Anglais

Chemin du Bois des Anglais

20000 Ajaccio

480 682 400 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 10 octobre 2024 au 9, Résidence Bois des Anglais, Chemin du Bois des Anglais, 20000 AJACCIO, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Pascal Vincent BOREL, demeurant 9, Résidence Bois des Anglais, Chemin du Bois des Anglais, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

04 95 32 89 92

N° 32

Maître Lyria OTTAVIANI
Avocat

18, Boulevard Paoli, 20200 BASTIA - Tél : 04 95 31 10 42

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
 SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE
 EN DEUX LOTS**

COMMUNE DE CALENZANA (2B) – LIEU-DIT CAMELLO

Lot N°1 UNE PARCELLE DE TERRE A BATIR, cadastrée SECTION F N°1180
 d'une contenance cadastrale de 11a 45ca

SUR LA MISE A PRIX DE 200.000 € OUTRE LES CHARGES

Avec faculté de baisse d'un quart puis de moitié en cas d'absence d'enchères

Lot N°2 UNE PARCELLE DE TERRE A BATIR, cadastrée SECTION F N°1192
 d'une contenance cadastrale de 11a 12ca,

SUR LA MISE A PRIX DE 200.000 € OUTRE LES CHARGES

Avec faculté de baisse d'un quart puis de moitié en cas d'absence d'enchères

Adjudication fixée : LE JEUDI 19 DECEMBRE 2024 A 10H00

Devant le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BASTIA

Salle ordinaire des ventes au Palais de Justice

Rond-Point De Moro Giafferi - 20407 BASTIA

Visite des lieux : Le VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024 de 15H30 à 16H30 par la SCP FILIPPI-CATTANEO-DE CASTELLI-FILIPPI, Commissaires de Justice Associés à BASTIA (20296) - Tél. 04.95.31.53.31.

Les enchères ne pourront être portées que par avocat inscrit au Barreau de BASTIA contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier Séquestre des Adjudications représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3000 €.

Les conditions de la vente peuvent être consultées au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BASTIA et au Cabinet de l'avocat poursuivant [CCV également disponible sur le site www.avoventes.fr]



N° 33

AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
 22 Cours Grandval - BP 215
 20187 AJACCIU CEDEX 1.
 Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
 Courriel : commande.publique@isula.corsica
 Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Location-maintenance d'un parc de copieurs neufs couleur, en réseau et libre-service pour les différents sites de la Collectivité de Corse situés en Corse-du-Sud

Numéro de référence : 2024-IDMG-0187

Date limite de remise des offres : 04/12/2024 à 16h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/10/2024.

N° 34



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
 22, Cours Grandval - BP 215
 20187 AJACCIU CEDEX 1.
 Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
 Courriel : commande.publique@isula.corsica
 Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Extension et maintenance préventive et corrective des systèmes de contrôle des accès sur l'ensemble des sites de la CDC - RELANCE - LOT 2 CIS-MONTE

Numéro de référence : 2024-DSSP-0267

Date limite de remise des offres : 2 décembre 2024

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31 octobre 2024.

N° 35



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Rue Adolphe Landry - CS.10210
 20293 Bastia Cedex
 Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]
 Adresse Internet : <http://www.cci.corsica>

Objet de la Consultation :

Marché n°2024-AOO-047 : « Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi Entretien des ouvrages maritimes et des installations flottantes »

Procédure de passation :

Appel d'Offres Ouvert

Critères d'attribution :

* Valeur technique : 60.0%

* Prix : 40%

Date limite de réception des offres : 06 Décembre 2024 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n° 24-124375 du 02/11/2024.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 04/11/2024.

**DERNIERES
 MINUTES**

N° 36

DIAMANT ET CIE

Société en Nom Collectif

Au capital de 7622 euros

Siège social :

2, boulevard Madame Mère - B.P.813

20192 Ajaccio Cedex 4

324 005 552 RCS Ajaccio

Aux termes de décisions en date du 5 novembre 2024, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Jean Dominique MALANDRI avec effet au 5 novembre 2024 et a nommé en qualité de Gérant la société MEDITERRANEENNE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS, dont le siège social est situé 2, Boulevard Madame MERE, BP 813, 20000 AJACCIO, inscrite au RCS d'AJACCIO sous le n°323 838 094, à compter de ce jour et pour une durée illimitée. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Jean Dominique MALANDRI sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

N° 37

GVA CORSE

SAS au capital de 4000 euros

Siège social : Radicci - 20170 Levie

839.254.273 RCS Ajaccio

Du procès-verbal du Président du 21/10/2024, il résulte qu'il a été pris acte de la démission du Directeur Général de la Société, Fabrice MOLINO, Vigna Piana, 20137 LECCI, à compter du 31 octobre 2024.

Mention RCS Ajaccio.

N° 38

GVA TERRASSEMENT

SAS au capital de 3.000 €

Siège social : Radicci - 20170 Levie

951.943.422 RCS Ajaccio

Du procès-verbal du Président du 21/10/2024, il résulte qu'il a été pris acte de la démission du Directeur Général de la Société, Fabrice MOLINO, Vigna Piana, 20137 LECCI, à compter du 31 octobre 2024.

Mention RCS Ajaccio.

N° 39

**Raison sociale :
 SARL SKAI-SHOP.FR**

Forme : SARL

Au capital de 1000€

Siège social : Chemin des Moulins

Valle Pace Maria, 20167 Afa

RCS Ajaccio : 753 607 563

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 28/10/2024, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. RUGGERI Eric, demeurant à Chemin des Moulins, Valle Pace Maria, 20167 Afa. Pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à Chemin des Moulins, Valle Pace Maria, 20167 Afa.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
 Le liquidateur.

N° 40

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 25 septembre 2024, Monsieur Ange-Marie CECCALDI, demeurant Route d'Ajaccio, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 326 524 436 a donné en location gérance à Calvi Résidence, Société par actions simplifiée unipersonnelle, Route d'Ajaccio, 20260 Calvi. Représentée par la société PC HOLDING, Président, immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 985 025 006.

Un ensemble immobilier de 7 appartements, sis et exploité Route d'Ajaccio, 20260 Calvi. Pour une durée d'une année à compter du 1er novembre 2024 renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

SOCIAL

Favoriser insertion sociale et professionnelle par l'activité agricole



Photo MSA

C'est un projet né il y a 7 ans qui a fait ses preuves dans la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle. À Arghjusta à Muricciu, *L'ortu di u cumunu: sumenti pà l'avvena* vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle par l'activité agricole. Imaginé par l'association Valinco Loisirs Développement et la mairie, ce chantier d'insertion vient de recevoir un coup de pouce par le biais d'un protocole d'accompagnement et de financement signé avec la MSA et Corse Active pour l'Initiative le 31 octobre 2024. Ce projet ambitieux s'est en effet distingué au niveau national dans le cadre du programme de soutien «inclusion et ruralité» de la MSA qui vise à accompagner le développement de structures de l'insertion par l'activité économique qui contribuent à la résilience alimentaire des territoires ruraux. Un objectif dans lequel s'intègre parfaitement ce chantier d'insertion qui emploie en permanence cinq salariés pour la culture d'un jardin maraîcher dont les récoltes sont revendues dans la microrégion et grâce auquel Valinco Loisirs Développement vient accompagner de façon appuyée ces publics en difficulté vers la réalisation de leur projet professionnel. «*Nous les accompagnons vers leurs projets d'installation agricole, de création de chambres d'hôtes, ou autres*», détaille Dominique Filoni, président de l'association, en soulignant que ce jardin permet aussi d'être un lieu de rencontre favorisant le lien social. «*Ce qui est très instructif avec ce chantier d'insertion, c'est le témoignage des bénéficiaires qui ont de vrais projets d'installation agricole par la suite. Tout l'enjeu pour nous est de pouvoir les accompagner, à la fois dans leur parcours professionnel et dans leur parcours d'insertion sociale*», explique pour sa part Yannick Léger, responsable de la politique sanitaire et sociale à la MSA de Corse. Grâce à ce programme de soutien, Valinco Loisirs Développement va bénéficier pendant trois ans d'un accompagnement modélisé afin qu'elle puisse à la fois pérenniser son modèle économique et garantir les parcours d'emploi consolidés, coordonnés et qualitatifs sur le territoire. Dans cette optique, une dotation de 39 000 euros sur trois ans, ainsi qu'une bonification de 10 000 euros la première année pour réaliser les investissements nécessaires à la réalisation de son projet de développement, lui seront également accordés. ■ MP

CULTURE & ÉCONOMIE

Construire des itinéraires culturels pour un tourisme plus durable

Découvrir la Corse à travers son patrimoine matériel et immatériel. Cet objectif ambitieux fait l'objet d'un projet européen stratégique qui a été officiellement lancé le 30 octobre 2024 à Ajaccio. Dans la continuité du GritAccess – comprendre GGrand Itinéraire Tyrrhénien ACCESSible du patrimoine –, le Via Patrimonia Act vise à créer un réseau d'itinéraires culturels accessibles au plus grand nombre sur les territoires corse, toscan, ligure, génois, sarde, mais aussi sur la Côte d'Azur et dans le Var. «*Ce programme s'inscrit dans notre volonté politique de construire un tourisme qui soit plus durable, qui soit basé sur les questions identitaires, patrimoniales et culturelles*», explique Antonia Luciani, conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine en développant : «*Nous travaillons à la dé-saisonnalisation du tourisme en créant des itinéraires qui viennent en complément des sites majoritairement connus, où l'on constate parfois des pics de fréquentation en pleine saison*». Pour mettre en œuvre ce projet stratégique qui s'inscrit dans le cadre du programme Interreg Italie France Maritime 2021-2027, la direction du patrimoine de la Collectivité de Corse et l'Agence de tourisme de la Corse prévoient de mener des actions en collaboration avec les communautés de communes de l'Alta Rocca et de Costa Verde, ainsi qu'avec l'Université de Corse qui réfléchira sur de nouvelles formes de parcours valorisant les lieux et leurs histoires. Elles concerneront notamment la restauration, la valorisation et l'amélioration de l'accessibilité de la tour génoise de Fautea, la création d'une exposition au musée de Morosaglia sur l'évolution des paysages de la Castagniccia et l'installation de nouveaux outils numériques pour l'exposition permanente au musée Pasquale Paoli, ainsi que la mise en place et la valorisation de nouveaux itinéraires. Un budget de près de 5 millions d'euros, financés à 80 % par le Feder, a été octroyé au Via Patrimonia Act, dont 1,25 million d'euros dédié à la Corse et sera déployé dans les quatre prochaines années. «*Cela va permettre à de petites intercommunalités qui n'ont pas forcément les moyens ni en ingénierie ni en investissement, d'aller vers une stratégie de développement patrimonial et touristique*», se réjouit Antonia Luciani, en annonçant qu'à terme «*l'idée est vraiment de développer cela par territoire et de créer une dynamique vertueuse dans l'intérieur*». ■ MP



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

MAESTRI & MAESTRACCI, CARACTÉRISTIQUES DES NOMS CORSES



*Je m'éloigne, ils construisent un mur.

Si l'on examine la liste des 1000 «noms les plus portés» en région Corse (données Insee qui en l'occurrence coïncident largement avec celles fournies par les annuaires téléphoniques), on constate, sans surprise, qu'ils sont souvent présents dans l'annuaire téléphonique italien. Mais on découvre aussi que près de 20 % ne noms corses ne s'y trouvent pas (0 inscriptions; ex. MARANINCHI), ce qui peut être moins attendu. Le pourcentage de noms d'origine vraisemblablement corse s'accroît si l'on prend en compte les noms très peu fréquents en Italie: moins de 10 inscriptions dans le bottin italien, par exemple MAESTRACCI (1 abonné, avec un prénom français, qui n'est d'ailleurs plus répertorié dans le «page blanche» en 2011), PERFETTINI (2 abonnés); MARCAGGI (7 abonnés), etc.

MAESTRACCI, apparemment transparent, peut être différemment interprété. Le radical issu du latin magister «maître» a plusieurs sens et désigne notamment les diverses corporations au Moyen Âge. Des usages analogues existent en France comme en Italie. Concernant «les métiers» à Calvi au XVI^e siècle (FF. Battestini 1968) «tous ceux qui se consacrent

au soin des hommes et des choses dans une technique sortie déjà de l'empirisme, portent le nom de mastri». C'est donc dans le suffixe que réside l'originalité de ces noms: «La terminaison *acce*, ou *accia*, signifie: lorsque le radical est un nom d'homme, «l'endroit où habitent les...»; Albertacce, Cristinacce, Marinacce; lorsque le radical est un nom de pays, la plage ou le lieu d'émigration en été correspondant: Bastelicaccia, Ghisonaccia» [JM. Rodié]. Le radical de MAESTRACCI, peut se référer à une famille («la propriété des Maestri») ou à un individu désigné par un surnom ou un nom de métier. Ajoutons il n'est pas toujours facile d'établir des distinctions: la famille tire-t-elle son nom d'un toponyme, où le toponyme est-il motivé par un nom de personne?

Les toponymes corses de ce type (graphie IGN) sont fréquents: Maestra [Moncale 2B]; Maestraccia [Montegrosso 2B]; Maestraccie [Vero 2A]; Maestraccio [Zalana 2B]; Maestracce [Alata 2A]; Funtana Di Maestrelli [Santo-Pietro-Di-Tenda 2B]; Ile de Maestro Maria [Porto-Vecchio 2A]; Ruisseau de Campu Maestru [Piana 2A]; Ruisseau de Maestru [Calenzana 2B]; Maistrello [Palasca 2B]

Ces exemples témoignent d'une tendance à la «corsisation» [inconsciente] des noms de famille, vivante encore aujourd'hui à l'oral, et observable il n'y a pas si longtemps dans la pratique écrite.

Le nom de famille SIACCI est probablement en rapport avec le toponyme Sia [région de Corse et ancien nom de rivière [aujourd'hui Porto, Ota 2A]. Pour les noms de famille sardes [Gallura] SIATZU, SIAZZU on évoque [entre autres possibilités] la même origine [M. Maxia 2002]. SIACCI, introuvable aujourd'hui dans l'annuaire italien, est répertorié comme nom d'un mathématicien [Francesco SIACCI, Italie, XIX^e siècle]. Notons que SIA est aussi un nom de famille calabrais dont l'origine n'est pas claire: on évoque notamment une variante abrégée du prénom Desiderio [UTET 2008 I cognomi d'Italia], cf. DESIDERI [Corse et Italie] et en français DIDIER [prénom et nom de famille].

MAESTRI DI MURU & MAZZACANI

En corse aujourd'hui à côté de *muratore* [maçon] on a couramment «*maestru di muru*». On a aussi pour désigner le maçon *mazzacà, mazzacanu, mazzacamu*... A l'origine on aurait *ammazza cane*, littéralement «[cailloux] pour tuer les chiens», pour désigner un peu partout [Sardaigne, Ligurie, Toscane, Italie du Sud, Provence...], des pierres tout-venant pour la construction traditionnelle des murs en pierre sèche. Ensuite le type en question en vient à désigner le maçon. Un glossaire médiéval ligurien. atteste *massachanus* dans le sens de «*muratore*» [G. Rossi. 1909], même si certains auteurs semblent l'exclure pour la Ligurie: ils notent que le provençal *masacan* «s'arrête à la frontière politique» [Cortelazzo & Marcato 1992], et ignorent les formes corses qui sont pourtant couramment employées dans les deux sens [matériau de construction et nom de métier]. En Italie le nom de famille MAZZACANI peut être issu selon les régions d'un surnom ou d'un nom de métier. La Corse connaît seulement la forme MAZZACAMI [Dans les «Pages Blanches» on a 15 occurrences de Mazzacami, [tous avec des prénoms français et donc probablement portés par des Corses] et un seul Mazzacani [avec un prénom à consonance italienne]. Signalons un Mazzacamu en 2000 parmi les pilotes d'un rallye [toprallye.com]. Le «nom corse» peut être une variante graphique du nom italien, ou bien être «né en Corse», c'est-à-dire issu d'une variante locale avec -M- qui semble être typique de la Corse du Sud, où le terme est glosé en français «*déchets de maçonnerie, gravier, gravillons, pierre tout venant*», *mazzacamu* désignant aussi «*le manœuvre qui passe le tout-venant au maçon*» selon P. Desanti [matinalatina.com]. L'auteur cite De la Foata: «*U murtori ripezza la muraglia/ Cù i mazzacami, cù a tarra è cù la scaglia*». Toujours dans les textes du Sud, *mazzacamu* est employé dans une description: «*I dui omini, chjecca è chjecca, s'erani carriatu un veru pitricaghju. Ma petri maiò tamanti à cantona, ma petri chjuchi chì pariani scagliuli, ma mazzacamu da fà u riimpiumu. Tutti in coddu i s'erani ghjunti sopr'à locu. Òn dispuniani nè di macchini nè di ferì. À pocu à pocu, aviani alzatu i masgeri à doppiu eppo, dopu, cù tamanta custanzia è vulintà, aviani impiutu à terra bona da fà i fasci*» [R. Coti 1987, A signora].

SUFFIXES «GRECS» OU CORSES?

Il faut ici signaler que la présence de la terminaison *-acci* peut être le résultat de «naturalisations» survenues à des époques diverses. C'est le cas par exemple pour DRAGACCI et VOGLIMACCI qui figuraient sur la liste déjà citée des Grecs de l'ancienne colonie de Cargese, inscrits sur les registres génois sous la forme DRAGAKOS et BOLIMAKOS. Les noms de famille CARDOLACCI, CARDOLACCIA, [inconnus en Italie] évoquent le nom de hameau Cardolaccia [Sari d'Orcino 2A] cité en 1845 dans le cadastre napoléonien [sari-dorcino.com]. On peut y voir le suffixe «double»: *-olu* [d'ordinaire diminutif] et *-acciu* dont on vient de parler. Mais on peut aussi considérer qu'il y a un seul suffixe: *-ulacciu* sert en effet à former des ethniques: par exemple les *Cardulacci* sont les habitants Cardu [Cardo-Torgia, en corse Cardu è Turghjà]. De même on a *Pentulacci* pour Penta [par ex. Penta Acquatella 2B] ou *Viculacci* pour Vicu [Vico 2A]. Parfois le suffixe permet certaines distinctions: *Pianacci* pour Piana [2A], *Pianulacci* pour Piano [2B]. Pour les habitants du hameau de Cardo [Bastia 2B] le suffixe n'est ni *-acci*; ni *-ulacci* mais *-inchi*: *Cardinchi*. Certains toponymes de ce type peuvent renvoyer à un nom de lieu ou de personne: Arjolacciu, Figari, 2A [corse *Arghjulacciu*, radical *arghja* «aire» ou avec un diminutif *arghjola*]; Bartulacciu, Frasseto 2A [cf. prénom corse Bartolu ou noms de famille d'origine sarde BARTOLU, BALTOLU, qui correspondent à des abréviations de Barthélémy]. Notons que ces prénoms peuvent aussi renvoyer à des correspondants de Albert: Albertulaccia dans un manuscrit corse du XIII^e siècle. [A. Stussi 1993: «*Corsica, 11 novembre 1220*»]. Comme les noms de famille similaires, le toponyme Cardolaccia peut renvoyer à Cardu comme à Cardolu [les actes anciens attestent CARDOLI en 1805 à Bastia].

Qu'il s'agisse ou non du suffixe en question, les noms de famille actuels sont aujourd'hui systématiquement toscanisés [type BERTOLACCI; cf. le toponyme Bartulacciu] mais les actes anciens [XVIII^e et XIX^e siècles] présentent des variantes plus conformes au système corse: BIANCULACCI, PORTULACCI, FROMBULACCI [FROMBOLACCI], PAULACCI [PAOLACCI], PETRULACCI [à Cargese, PETROLAKIS aujourd'hui PETROLACCI]. Ces exemples témoignent d'une tendance à la «corsisation» [inconsciente] des noms de famille, vivante encore aujourd'hui à l'oral, et observable il n'y a pas si longtemps dans la pratique écrite. À cette époque la maîtrise de la langue officielle [toscan ou français] était limitée y compris chez les «clercs», contrairement aux fables récurrentes relatives aux bergers corses récitant par cœur des vers des poètes classiques italiens, à une époque où les populations de l'Europe sont en majorité analphabètes. «*Au XIX^e siècle, les voyageurs romantiques, notamment Goethe, s'étonnent d'entendre des gondoliers vénitiens ou des bergers corses citer de mémoire des strophes entières de la Jérusalem délivrée*» [J.P.Bartoli, weblearn.ox.ac.uk]. Rappelons ici qu'en Italie même vers 1871 près de 70 % de la population était analphabète [T. De Mauro 1984: *Storia linguistica dell'Italia unita*]. ■

EXPOSITION

La seconde vie des images en mouvement

En 1936, le plasticien et réalisateur surréaliste Joseph Cornell créait un film de 19 minutes dédié à l'actrice Rose Hobart en utilisant pour ce faire des images trouvées dans des entrepôts, la plupart provenant d'un film de série B, *À l'Est de Bornéo*, où Rose Hobart tenait le rôle principal. Ce film de fan, collage de séquences ralenties associées à un plan d'éclipse, préfigurait un nouveau chapitre de l'art moderne, celui du found footage qui consiste à récupérer et réassembler des pellicules de films ou des bandes vidéo dans le but de fabriquer un autre film. Cette pratique va connaître un développement dès les années 1950 avec le mouvement de l'Internationale situationniste qui reprend des éléments propres à la culture de masse pour les subvertir et en exposer les contradictions. Cette déconstruction des représentations médiatiques [télévisuelles et cinématographiques] a, à son tour, influencé l'usage des images animées déjà produites et, avec l'avènement d'Internet et la prolifération des réseaux sociaux, le found footage a connu une expansion sans précédent. La démocratisation de l'accès aux images, facilitée par des plateformes comme YouTube, Vimeo ou encore les archives en ligne, a permis à un nombre croissant de personnes de s'approprier cette technique de récupération et de recyclage, non seulement dans l'art mais aussi dans la culture populaire. L'immense banque d'images à la disposition de tout un chacun permet d'explorer des thèmes variés et de développer un propos. De *In Our Real Life*, de Jason Hendrik Hansma qui a assemblé des vidéos d'amateurs trouvées en ligne sur internet entre 2018 et 2021 montrant des phénomènes météorologiques intenses et leurs impacts à *Soliloquy* (Sharon Stone) où Candice Breitz déconstruit la figure de la star hollywoodienne en isolant les moments où Sharon Stone prend la parole dans le film *Basic Instinct*, une trentaine d'œuvres sont présentées. « Ainsi, La Seconde vie des images en mouvement offre un panorama non exhaustif de ce phénomène de l'appropriation artistique qui rappelle que chaque créateur est aussi un spectateur dans nos sociétés où la circulation incessante des images, et l'économie de l'attention qui lui est associée, sont devenues un fait anthropologique majeur de ce XXI^e siècle » observe Fabien Danesi, curateur de l'exposition. Du 6 novembre 2024 au 26 avril 2025 (du lundi au samedi, 10 h-17 h). Frac Corsica, Citadelle de Corte



THÉÂTRE

Je crois que dehors c'est le printemps

« Elles sont en train de jouer chez des amis, je les emmènerai à l'école demain matin. Tu iras les chercher. » C'était le 30 janvier 2011, à Lausanne. Mais après ce message, Irina Lucidi n'a pas revu ses deux filles, elles comme leurs père ont disparu. Le 3 février, l'ex-mari d'Irina Lucidi était retrouvé mort -un suicide- mais aucune trace de Livia et Alessia, des jumelles alors âgées de 6 ans. Entre-temps, tout en s'ingéniant à brouiller les pistes, l'ex-mari d'Irina lui adresse plusieurs messages : « Tu me manques terriblement mais il est trop tard » ou encore « Tu ne les reverras plus. Elles reposent dans un endroit tranquille ». Les fillettes ne seront jamais retrouvées, malgré une enquête qui a mobilisé d'importants moyens en Suisse, en France et en Italie ; on sait par exemple que leur père avait retiré de l'argent à Marseille et acheté trois billets de ferry pour la Corse, mais on ignore s'ils y ont débarqué ensemble. Irina a créé la fondation Missing Children Switzerland et a témoigné dans un ouvrage de la journaliste italienne Concita de Gregorio. C'est de ce livre que se sont inspirés la comédienne Gaia Saitta et le metteur en scène Giorgio Corsetti pour une pièce « seule en scène » qui va bien au delà du caractère violent et sinistre de l'affaire pour parler de l'après : le deuil impossible avec toujours l'espoir secret d'une réapparition, les questions sans réponse, la résistance, la reconstruction, le désir d'honorer la mémoire de ses filles et de transformer la rage et la douleur en quelque chose de constructif... Rompant avec les conventions théâtrales classiques, Gaia Saitta invite des spectateurs et spectatrices à l'accompagner, à jouer un rôle quasi-muet, afin de porter avec elle des fragments de vie de l'Irina, elle les installe sur une chaise, à la place prévue pour le rôle qu'ils vont interpréter et au fil du spectacle, les participants sont interpellés et filmés, un dispositif vidéo permettant de projeter les images sur deux écrans.



Le 9 novembre 2024, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. 📞 04 95 20 10 15 & www.aghja.eu

CINÉMA

Festival du film italien d'Ajaccio

Organisé par l'association Cinémas du monde, le festival fête son 25^e anniversaire. Cette année, une vingtaine de films sont présentés, dont dix en compétition pour les cinq prix à remettre (Prix Serge Leca, Prix du public, Prix des lycéens, Prix des médiathèque et Prix du public). Comme toujours, la sélection vise à satisfaire tous les goûts, tous les publics, tous les âges : comédie, film historique, mafia movie, thriller, drame, teen movie, film social, romance... En avant-première pour une séance unique, le 17, juste après la remise des prix, *Parthenope* de Paolo Sorrentino présenté au dernier Festival de Cannes. Pour cet anniversaire, les organisateurs promettent par ailleurs quelques surprises et une clôture « un peu particulière ».

Du 9 au 17 novembre 2024. Palais des congrès d'Ajaccio. 📞 06 85 99 87 26 & www.iffa.corsica



CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCARD

UNE ASSEMBLÉE POUR RIEN



Devant l'absence de majorité à l'Assemblée nationale, on avait pu se consoler: enfin, libres par rapport au président de la République et au gouvernement, les députés allaient pouvoir remplir à 100 % leur rôle de législateur. On les imaginait déjà trouver, texte par texte, des majorités de circonstance; enrichir les projets de loi proposés par le gouvernement et les amender librement, ce que le scénario d'une majorité absolue aux ordres ne permet pas toujours.

C'est ce qui s'était passé avec Elisabeth Borne puis Gabriel Attal, entre 2022 et 2024. La très faible majorité relative avait permis un travail sérieux, et Elisabeth Borne ne manque pas de le rappeler dans le livre qu'elle vient de publier [*Vingt mois à Matignon*, Éditions Flammarion]: sous son gouvernement, soixante-trois lois ont été votés sans avoir recours à l'article 49-3, qui s'est appliqué aux seuls textes budgétaires.

Hélas, quatre mois après les élections législatives consécutives à une funeste dissolution, force est de constater que cette nouvelle Assemblée ne sert à rien. Ça fait mal de le dire, mais c'est ainsi: elle ne sert à rien. Prenez ce qui se passe avec la discussion budgétaire en cours: la gauche du Nouveau Front populaire (NFP), dominée par les mélenchonistes, augmente le nombre de fonctionnaires, vote à tour de bras des impôts (plus de 30 milliards), sort de son chapeau une «*taxe de solidarité sur les dividendes*», une autre sur «*le patrimoine des milliardaires*» et vote la TVA à taux zéro sur les croquettes pour chiens et chats. Beaucoup de ces dispositions sont contraires à la Constitution ou au droit européen, mais ils s'en fichent comme de leur première élection législative.

En face, le Rassemblement national (RN) a fait voter une diminution de cinq milliards d'euros de la contribution française à l'Union européenne et l'a célébré bruyamment comme s'il venait de changer la face du monde. Il a supprimé une taxe sur l'électricité, rejeté l'alourdissement du malus écologique sur les carburants. Il a même rétabli, le temps d'un vote, la demi-part fiscale pour les veufs et veuves, supprimée du temps de François Fillon.

MUETS ET ABSENTS

Au milieu de cette bagarre puérile à qui fera les proposi-

tions les plus démagogiques, les députés de ce qu'il est convenu d'appeler le «*socle commun*», censés soutenir le gouvernement de Michel Barnier, sont plus que muets: ils sont absents. Dans l'hémicycle, certains jours, Les Républicains (LR), Ensemble pour la République (EPR) de Gabriel Attal, le MoDem et Horizons (d'Edouard Philippe) sont à peine une trentaine à siéger. Le débat budgétaire ne les intéresse pas. La preuve par les statistiques des votes, établies par le quotidien *Le Monde*: 80 % des élus EPR n'ont participé à aucun vote lors de la discussion budgétaire, comme 81,4 % des députés MoDem, 85,2 % des députés LR et 87 % de Horizons. Pas étonnant, dans ces conditions, que le NFP et le RN profitent au maximum de la récréation. L'hémicycle n'est rempli que pour les questions au gouvernement du mardi et du mercredi. Il était aussi au complet pour la traditionnelle photo panoramique de l'hémicycle. «*Une photo qui va durer cinq ans*» a proclamé Yaël Braun-Pivet. La présidente de l'Assemblée a de l'humour.

Tout le monde sait que l'aventure budgétaire se terminera par le déclenchement de l'article 49-3. Question: sur quel texte? On peut déjà parier que la plupart des dispositions imposées par le NFP et RN passeront à la trappe dès son examen par le Sénat. Le seul suspense sera alors de savoir si le Rassemblement national ajoute ses voix à la gauche et si le gouvernement est renversé avant le 31 décembre par une motion de censure.

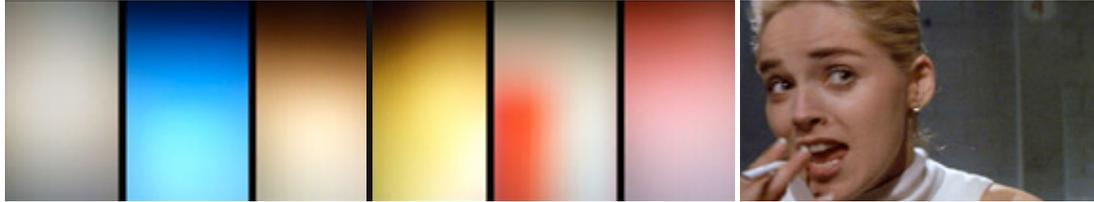
Pendant ce temps-là, Michel Barnier, en bon élève, prépare un plan de travail sur les cinq ans qui viennent et certains ministres font déjà des prévisions pour 2029. À droite et au centre, on semble bien loin de tout cela. Edouard Philippe, officiellement candidat à la présidentielle, ratisse le terrain. Gérald Darmanin, redevenu simple député du Nord, lance son propre mouvement politique, intitulé *Populaires!*, et Gabriel Attal se prépare à devenir, le 7 décembre, président du parti macroniste, Renaissance. Elisabeth Borne a renoncé à le concurrencer et présidera le «*conseil national*» du parti, un «*machin*» qui ne sert généralement qu'à caser les uns et les autres pour avoir la paix.

Et la France, dans tout ça? Oh, pardon! On en reparlera en 2027. ■

**FRAC
CORSICA**

**CULLETTIVITÀ
DI CORSICA**

LA SECONDE



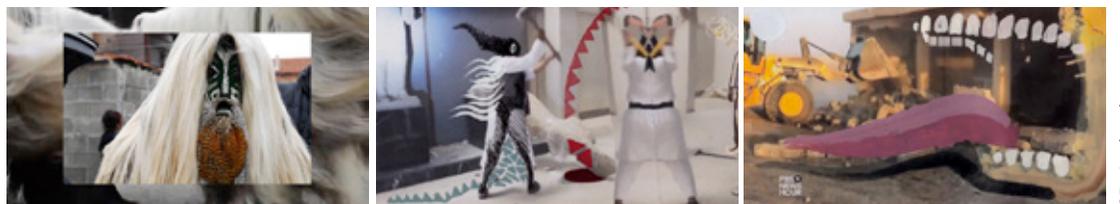
VIE DES



IMAGES EN



MOUVEMENT



**BASMA ALSHARIF - FAYÇAL BAGHRICHE - CRAIG BALDWIN - SAMMY BALOJI
VICKI BENNETT - CANDICE BREITZ - UFUOMA ESSI - PIERRE GAINARD - LAURA GOZLAN
MAX GRAU - ROKNI ET RAMIN HAERIZADEH - JASON HENDRIK HANSMA - CAMILLE HENROT
GALA HERNÁNDEZ LÓPEZ - SAODAT ISMAILOVA - ULYSSES JENKINS - ANOUK KRUIHOF
LARRY LAW - ANGE LECCIA - LAWRENCE LEK - MAHA MAAMOUN - CHRISTIAN MARCLAY
DIEGO MARCON - NEOZOOM - AGNIESZKA POLSKA - HESAM RAHMANIAN
BEN RIVERS - ANHAR SALEM - DEBORAH STRATMAN - FIONA TAN - NAOMI UMAN
AMALIA VARGAS - MING WONG.**

06.11.2024 → 26.04.2025

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLETTIVITÀ DI CORSE**

**ME LES MUSÉES
DE CORSE**

Da u luni à u sabbatu, da 10 ore à 5 ore di sera
Du lundi au samedi de 10h00 à 17h00
A Citadella, 20250 Corti | +33 (0)4 20 03 95 33
frac@isula.corsica | www.frac.corsica

©Droits réservés.